



## Choix du régime matrimonial

Par **Mezzaforte**, le **13/05/2012 à 08:14**

Bonjour,  
J'aimerais savoir quel régime matrimonial vous conseillerez à un couple où Monsieur est cadre et Madame est au smic;  
Monsieur a deux crédits immobiliers avant le mariage.  
Par avance, merci.  
Cordialement,  
I. Adenot

Par **amajuris**, le **13/05/2012 à 11:03**

bjr,  
difficile de répondre sans connaître la situation de chacun.  
quand il existe des disparités importantes de situations (patrimoine ou revenus) il est conseillé le régime de séparation de biens.  
si vous prenez le régime de la communauté légale (les revenus sont des biens communs), c'est la communauté qui remboursera le crédit de votre mari et en cas de divorce, il devra une récompense à la communauté.  
si vous ne voulez pas mélanger vos finances, optez pour la séparation de biens.  
cdt